

Mesdames et Messieurs les Présidents

Suite à la conférence de presse de jeudi dernier, nous avons analysé les déclarations qui y ont été faites et avons immédiatement contacté l'OSAV concernant l'interprétation.

Les points clés sont clairs:

- L'ensemble du domaine du dressage et du sport canin appartient au groupe "activités de loisirs".

Dans cette zone, toutes les activités commerciales et non commerciales sont interdites jusqu'à nouvel ordre et les zones de club et les niches doivent être fermées.

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/das-blv/auftrag/one-health/coronavirus.html>

Le Conseil fédéral se prononcera sur un éventuel assouplissement au plus tôt au début du mois de juin. Nous sommes donc dans le même bateau que toute l'industrie du tourisme, de la restauration et du sport.

Cette ordonnance ne peut être modifiée que par le Conseil fédéral.

Afin de garantir le bien-être des animaux, nous avons soumis vendredi dernier une demande à l'OSAV pour l'utilisation des zones réservées aux chiens par des personnes ayant le concept de protection requis. La réponse à cette demande est en attente.

En ce qui concerne la communication, nous avons reçu des demandes de nombreuses personnes qui sont membres d'une association de la SCS. Nous vous demandons donc une fois de plus, en tant que présidents de club, de transmettre à vos membres les mises à jour régulières que nous vous envoyons. Les informations sont toujours disponibles sur le site web de la SCS: <https://fr.skg.ch/covid-19>

Nous ne sommes pas non plus satisfaits de cette évolution et sommes en contact direct et permanent avec l'OSAV concernant les possibilités et l'évolution. En premier lieu, il y a le bien-être de nos chiens et ensuite les besoins de nos clubs membres.

Meilleurs salutations et "Bliibed dehei, bliibed gsund"



Hansueli Beer
Président



Andreas Rogger
Direction